

Tribunal de L'Oberfeldkommandantur

St.L.II -298 /43.

Liège, le 26-11-1943.

A Monsieur le Bourgmestre  
de et à HERVE.

Le sujet Belge HOLLER, André employé à Herve, rue Haute  
62, né le 12-10-1921, à Houffalize, a été condamné à mort par ju-  
gement du Conseil de Guerre de L'Oberfeldkommandantur de Liège,  
en date du 9-11-1943.

Le jugement a été exécuté le 26-11-1943 à la Citadel-  
le de Liège, par les armes, pour détention illégale d'armes et de  
munitions.

Cette information est faite pour le registre de po-  
pulation. Prévenir de façon convenante, les parents de l'exécuté.

Les objets de l'exécuté peuvent être enlevés par le  
Bourgmestre ou son délégué, contre reçu, à la Citadelle à Liège,  
K.W.G..

Le lieu et la situation de la tombe de l'exécuté peu-  
vent être connus après la guerre en s'adressant au Ministère  
de l'Intérieur Belge. Toute demande introduite avant cette pé-  
riode reste inutile.

Lettre de faire-part, annonce dans les journaux, périod-  
iques et tous autres écrits ainsi que toutes annonces offi-  
cielles ou officieuses ou manifestations sur l'exécuté sont  
interdits.

P.O.

Signature illisible.

L'Auditeur Militaire.

Le présent jugement qui était rédigé en langue Allemande  
à été traduit en langue Française, par le Maréchal des logis  
chef de gendarmerie Belge K I R C H, de la brigade de HERVE.

Le jugement en langue Allemande m'a été notifié par le  
Commissaire de Police de Herve, le nommé LEWILLION, condamné à  
15 Ans d'internement actuellement en prison. Ainsi que par le  
garde champêtre Servais ENGLEBERT de Herve.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
A L'ORIGINAL

HERVE, le 16-11-43  
le Bourgmestre,

le Bourgmestre,

H. G. Lixon



*Copie copie conforme,*

J. Bolley